

**Vous vivez avec un trouble mental
ou en présentez des symptômes ?**



Impliquer vos proches dans votre parcours de services en santé mentale peut être **bénéfique pour votre rétablissement.**

C'est votre droit d'être accompagné,
parlez-en à votre intervenant !



**Vos proches peuvent être des alliés
dans votre rétablissement.**

C'est à vous d'identifier les personnes de confiance que vous souhaitez impliquer et les limites de leur implication dans le respect de vos droits. Ces personnes pourront :

- vous aider à communiquer vos besoins;
- faire valoir votre point de vue lors des rencontres avec votre intervenant;
- vous soutenir dans votre cheminement.

En tout temps dans votre parcours, vous pouvez modifier votre décision d'impliquer un proche ou les renseignements confidentiels que votre intervenant peut lui communiquer.

Demandez à votre intervenant de faire une place à vos proches.

Découvrez comment vos proches peuvent
s'impliquer dans votre parcours de soins et de services.

Québec.ca/ProcheSantéMentale

